

Zeitschrift: Mitteilungen / Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung =
Bulletin d'information / Société suisse d'études généalogiques

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung

Band: - (1987)

Heft: 31: [Édition française]

Rubrik: Du "Dictionnaire historique et biographique" au nouveau "Dictionnaire
historique de la Suisse"

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Du "Dictionnaire historique et biographique" au nouveau
"Dictionnaire historique de la Suisse"

Les quelques renseignements suivants, tirés d'un exposé que les membres de la section zurichoise de la SSEG ont entendu récemment, vont sans doute intéresser le lecteur.

Historique

Depuis quelques années déjà, des voix se sont élevées pour que le "Dictionnaire historique et biographique de la Suisse", édité entre 1921 et 1934 (seul ouvrage dans ce domaine avec le Lexique helvétique Leu datant de la fin du 18e s.), soit remplacé par un dictionnaire plus actuel. Les Conseillers fédéraux Etter et Tschudi se sont adressés à ce sujet à la Société suisse d'histoire en 1958 et 1961. Deux éditeurs zurichois demandèrent en 1981 une étude quant à la réalisation d'un tel projet. Les archivistes suisses, sollicités en 1982, ne pouvaient pas se charger de ce travail supplémentaire. L'Académie des sciences humaines décida en 1982 de créer un groupe de travail, dont faisaient partie les professeurs Carl Pfaff, Fribourg, et Alain Dubois, Lausanne, ainsi que l'archiviste cantonal Fritz Glauser, Lucerne.

En vue du 700e anniversaire de la Confédération, les milieux politiques commencèrent à s'intéresser au projet. Dirigés par M. Mario Jorio, les travaux de prospection débutèrent en 1985. En mars 1987, le projet fut soumis au Conseil fédéral; un premier crédit fut immédiatement accordé par les deux Chambres.

Idées

Plusieurs solutions furent envisagées, telles qu'encyclopédie, lexique ou dictionnaire général. On opta finalement pour un dictionnaire historique intégral. Une telle oeuvre s'adresse non seulement à l'historien, mais aussi à l'amateur intéressé et à la jeunesse (étudiants, élèves de tous les niveaux). Le nouveau dictionnaire sera disponible dans trois langues nationales: allemand, français, italien.

Conception

Le dictionnaire se composera de douze volumes imprimés sur deux colonnes. Chaque volume aura 720 pages à 2 x 70 lignes,

soit un volume de 20 % supérieur à l'ancien dictionnaire. Les 20 % de la place disponible sont destinés aux illustrations (y compris cartes et graphiques). On renoncera à la reproduction d'armoiries communales et familiales; des biographies par contre figureront dans le nouveau dictionnaire.

On y trouvera cinq différentes sortes d'articles: articles principaux (1 à 2 pages), aperçus (1 à 2 colonnes), articles brefs (15 à 70 lignes), notices (15 lignes au maximum), renvois. Ces derniers seront plus nombreux que dans l'ancien dictionnaire. Ils ont la fonction d'empêcher la décentralisation et de stimuler la compréhension de l'histoire intégrale.

Le dictionnaire devra refléter l'état actuel de la recherche. Mais il aura aussi la fonction de stimuler cette dernière et - par des références à la littérature existante - permettre au lecteur de se spécialiser.

La rédaction est composée de douze personnes travaillant à plein temps. Dans les cantons oeuvreront des collaborateurs (historiens, archivistes) qui ont pour tâche de trouver des auteurs pour la rédaction des articles à publier. La rédaction elle-même ne rédige pas d'articles.

Table de matières

Quatre sujets sont prévus: noms géographiques, personnalités (biographies), familles, choses. Quelle place prendra la généalogie dans le nouveau dictionnaire? Une enquête a relevé que ce sujet n'intéresse que peu de monde. Il est prévu de consacrer 7 % de la place disponible à des histoires de famille.

Frais

La rédaction disposera de 34 Mio, fournis par la Confédération. Les frais d'impression et de distribution de 30 à 40 Mio devront être supportés par des privés et autres donateurs de fonds. Le prix demandé par volume ne devra pas dépasser frs 150.-.

Familles

Les articles traitant ce sujet se diviseront en deux parties:

- a) généalogies familiales
- b) biographies.

Les différentes personnalités seront mentionnées alphabétiquement. S'il y a lieu, il sera fait référence aux liens de parenté existants. Les critères pour figurer dans le nouveau dictionnaire sont plus sévères qu'auparavant. Il est prévu d'y faire figurer tous les membres du parlement fédéral; une sélection devra toutefois déjà être envisagée pour les artistes. Les personnes marquantes, appartenant aux milieux industriel, économique ou technique y figureront également. Une famille y sera mentionnée si elle s'est distinguée globalement (dynastie de médecins, savants ou de cirque p.e.). En admettant qu'une famille mentionnée occupera en moyenne 10 lignes, on arrivera à 7000 familles présentes (contre 48'000 dans l'ancien dictionnaire).

Avenir

Il va sans dire qu'on aura recours à l'ordinateur pour l'enregistrement des données. Il est même prévu d'y enmagasiner davantage de renseignements que ceux à publier. Une actualisation permanente de ces données est en outre envisagée. Quelle belle perspective pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre pays!

Information du caissier

Les personnes qui n'ont pas encore payé leur cotisation pour 1987 sont priées de verser la somme de frs 35.- au

CCP Bern 30 - 9859 -9

Changements d'adresse: Nous vous prions instamment de bien vouloir nous avvertir de votre déménagement. Les changements d'adresse sont à communiquer au caissier.
